

**Compte rendu sommaire**  
**Réunion du Bureau Communautaire du lundi 13 Février 2008**  
**au siège 34 Grand'Rue à Rombas**

Sous la présidence de Monsieur FOURNIER

L'an DEUX MILLE HUIT, le TREIZE du mois de FEVRIER à 18h30, le Bureau Communautaire s'est réuni sous la présidence de Monsieur Lionel FOURNIER, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 31 Janvier 2008.

Présents : MM. FOURNIER, DIEDRICH, ZIMOGH, CORRADI, WATRIN, SERREDSZUM, MULLER (à partir du point 2-1 inclus), VOLLE, ARGUELLO et HALTER.

Membres ayant donné procuration:

M. LUCONI à M. FOURNIER

M. JUNG à M. ARGUELLO

Absent excusé: Néant

Absents : MM. DROUIN, MULLER (jusqu'au point 1-3 inclus).

Présents sans voix délibérative : MM. PIERON, LOGNON et FELLY, et M<sup>me</sup> HABAY.

---

Le Président ouvre la séance à 18h30, annonce les procurations et passe à l'examen de l'ordre du jour.

Le Président sollicite auprès du Bureau communautaire l'adjonction de trois points supplémentaires par rapport à l'ordre du jour initial, à savoir :

- le « Point n°4 - Fonds de solidarité pour le logement – Substitution de la Communauté de Communes aux Communes pour le versement des contributions à cet organisme »,
- le « Point n°5 - Collecte des déchets ménagers – Renouvellement des marchés – Choix de la procédure »,
- le « Point n°6 - Traitement des déchets d'équipement électrique et électroniques – Passation de convention avec les Sociétés « ECOLOGIC » et « RECYCLUM » (décision adoptée en Bureau Communautaire le 10 décembre 2007) – Modification.

Le Bureau Communautaire, à l'unanimité, accepte d'adjoindre ce point à l'ordre du jour.

## **1. LOGEMENT ET CADRE DE VIE**

### **1-1 Décision DB 2008-06 - Opération de Ravalement de façades – Demande de subvention auprès de la Région Lorraine**

*Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,*

- *ADOpte le plan de financement de cette opération pour l'année 2008,*
- *SOLLICITE l'octroi d'une subvention de la Région Lorraine pour cette opération,*
- *APPROUVE de façon formelle, la mise en œuvre de ce projet,*
- *PREND l'engagement de réaliser cette opération,*
- *S'ENGAGE à financer le reste de l'opération sur ses fonds propres.*

### **1-2 Décision DB 2008-07 - Opération de Ravalement de façades – Mission de suivi et animation - Demande de subvention auprès de la Région Lorraine**

*Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,*

- *SOLLICITE, au titre de l'année 2008, l'attribution d'une subvention auprès de la Région Lorraine pour le suivi et l'animation de cette opération pour 80% du montant hors taxes de la mission,*
- *APPROUVE, de façon formelle, la mise en œuvre de ce projet,*
- *PREND l'engagement de réaliser cette opération,,*
- *APPROUVE le plan de financement prévisionnel,*
- *S'ENGAGE à financer le reste de l'opération sur ses fonds propres.*

### **1-3 Décision DB 2008-08 - Opération de Ravalement de façades –Versement de subventions**

*Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,*

- *DECIDE de procéder au versement des subventions suivantes, dans les conditions et aux bénéficiaires ci-dessous énoncés :*

*Dossiers accordés en 2006 :*

<b>Coordonnées du demandeur</b>	<b>LEROYER Georges 2 rue Delesse 57000 METZ</b>
<b>Adresse de la propriété concernée</b>	115 rue de Verdun à Pierrevillers
<b>Montant subventionnable</b>	5765.00€
<b>Montant de l'aide accordée (aide plafonnée)</b>	1830.00€
<b>Part financière de chaque partenaire de l'opération</b>	Région Lorraine (20%) = 915.00€ CCPOM (20%) = 915.00€

Dossiers accordés en 2007 :

<b>Coordonnées du demandeur</b>	<b>DI EGIDIO Adolfo 10 rue de la foret 57185 CLOUANGE</b>
<b>Adresse de la propriété concernée</b>	52A rue Clémenceau à Clouange
<b>Montant subventionnable</b>	10370.85€HT
<b>Montant de l'aide accordée (aide plafonnée)</b>	1830.00€
<b>Part financière de chaque partenaire de l'opération</b>	CCPOM (40%) = 1830.00€

## **2. ENVIRONNEMENT**

### **2-1. Décision DB 2008-09 - Elaboration des cartes de bruit – Choix du prestataire**

*Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,*

- *DECIDE DE CONFIER la réalisation de l'étude relative à l'élaboration des cartes de bruit, à la société SPC ACOUSTIQUE – 10, Place de l'Hôtel de Ville – MONTIGNY LES METZ, pour un montant s'élevant à 55 565.00€ HT,*
- *Et AUTORISE le Président à signer le marché ainsi que toutes les toutes pièces à intervenir à cet effet.*

### **2-2. Décision DB 2008-10 - Etude de faisabilité en vue du développement éventuel de parcs éoliens sur le territoire communautaire – Choix du prestataire**

*Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, par 1 voie CONTRE et 11 voies POUR,*

- *DECIDE DE CONFIER la réalisation de l'étude de faisabilité en vue du développement éventuel de parcs éoliens sur le territoire communautaire, à la société INGEROP Conseils et Ingénierie – 1, rue Claude Chappe à 57070 - METZ, pour un montant s'élevant à 14 830.00€ HT,*
- *Et AUTORISE le Président à signer le marché ainsi que toutes les toutes pièces à intervenir à cet effet.*

## **3. ADMINISTRATION GENERALE**

### **3-1 Décision DB 2008-11 - Emploi d'agent de développement – Modification de la rémunération**

*Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,*

- *MODIFIE les modalités de rémunération de cet emploi afin de maintenir à cet agent le salaire dont il bénéficiait dans sa collectivité précédente et de fixer, en conséquence, sa rémunération comme suit :*
  - *Rémunération principale calculée sur la base du 3<sup>ème</sup> échelon du grade d'attaché territorial (Indice brut 442 – indice majoré 389),*
  - *Indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaire – coefficient 7.*

**3-2 Décision DB 2008-12 - Création d'un emploi d'adjoint d'animation de 2<sup>ème</sup> classe et d'un emploi d'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe (remplacement d'Isabelle LIBESSART)**

*Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,*

- *DECIDE DE PROCEDER à la création :*

- *d'un emploi d'Adjoint d'Animation de 2<sup>ème</sup> classe afin de permettre le recrutement, par voie de mutation de la personne qui est appelée à remplacer l'ambassadrice de tri qui a remis sa démission avec effet du 1<sup>er</sup> janvier 2008,*
- *et d'un emploi d'Adjoint Administratif de 2<sup>ème</sup> classe afin de permettre le détachement de l'intéressée pour la durée de son stage (un an),*

*étant précisé que l'emploi d'Adjoint d'Animation de 2<sup>ème</sup> classe pourra être supprimé après la titularisation de l'intéressée.*

**4. DECISION DB 2008-13 - FONDS DE SOLIDARITE POUR LE LOGEMENT – SUBSTITUTION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AUX COMMUNES POUR LE VERSEMENT DES CONTRIBUTIONS A CET ORGANISME.**

*Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,*

- *APPROUVE la substitution de la C.C.P.O.M. aux communes membres dans le cadre du versement de leurs contributions auprès du Fonds de solidarité pour le logement, administré en cogestion par le Conseil général de la Moselle et l'Etat depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005.*

**5. DECISION DB 2008-14 - COLLECTE DES DECHETS MENAGERS – RENOUELEMENT DES MARCHES – CHOIX DE LA PROCEDURE.**

*Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,*

- *APPROUVE le renouvellement des marchés de collecte et de traitement des déchets ménagers afin d'assurer une continuité du service au-delà du 31 octobre 2008, et ceci pour les lots « collecte des déchets ménagers », « collecte sélective », et « traitement de la collecte sélective »,*
- *Et RETIENT la procédure de l'appel d'offres ouvert, avec allotissement, comme procédure de consultation en vue du renouvellement des dits marchés.*

**6. DECISION DB 2008-15 - TRAITEMENT DES DECHETS D'EQUIPEMENT ELECTRIQUE ET ELECTRONIQUES – PASSATION DE CONVENTION AVEC LES SOCIETES « ECOLOGIC » ET « RECYCLUM » (DECISION ADOPTEE EN BUREAU COMMUNAUTAIRE LE 10 DECEMBRE 2007) – MODIFICATION**

*Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,*

- *AUTORISE la passation d'une convention avec la société ECO-SYSTEMES, afin d'assurer le traitement des déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE), et permettre ainsi la substitution de cette société à la S.A.S. « ECOLOGIC » qui n'est plus en mesure d'assurer cette prestation.*

**7. INFORMATIONS ET COMMUNICATIONS**

- Tableau de bord d'activités au 31.01.2008,
- Tableau de bord financier au 31.01.2008,
- Tableau de bord « ordures ménagères » au 31.01.2008,
- Tableau de bord « opération ravalement de façades » au 31.01.2008,
- Tableau de bord « autorisations d'urbanisme » au 31.01.2008.

**Affiché le 14 Février 2008  
Rombas, le 14 Février 2008  
Le Président,**

**Lionel FOURNIER**